

## **Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.**

### **Pour la Belgique/Communauté française/Wallonie–Bruxelles : Intervention de Monsieur Marc Elsen, Député, membre de la section de la Belgique/Communauté française/Wallonie–Bruxelles de l'APF.**

En Belgique, la politique de la jeunesse est une **compétence communautaire**.

En Communauté française, cette politique se base sur **deux piliers** : la reconnaissance des centres et des mouvements de jeunesse qui oeuvrent sur le terrain, **et** la décentralisation de la politique en général, qui impliquent une professionnalisation des accompagnateurs et responsables de la jeunesse, par le biais de formations (Subventionnées ou organisées par la CF).

Si nous avons plus de temps, nous pourrions longuement évoquer l'histoire des **OJ** (Scouts, Guides, Patro, Croix–Rouge Jeunesse, Jeunesses scientifiques, ATD quart–monde, ...) et les décrets fondateurs de 1980 et 2004. De même les **Maisons de Jeunes, centres de rencontre et d'hébergement, centre d'information des jeunes** (AR 1971, D. 2000). Ainsi que leurs fédérations qui se sont bien professionnalisées. Ou les Commissions consultatives qui font le lien entre ces structures et notre Parlement.

Il s'agit bien en effet de mettre l'accent sur **la participation individuelle et collective des jeunes par l'apprentissage d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire**.

**Deux organes** qui favorisent aussi cet apprentissage de la vie citoyenne par nos jeunes retiendront aujourd'hui notre attention, en fonction de l'ordre du jour de nos travaux : deux organes à la fois interne à la Communauté française, mais aussi tournés vers l'extérieur !

Tout d'abord, le **Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (CJEF)**. C'est l'**instance consultative des jeunes** en Communauté française, qui remet des avis – soit d'initiative, soit à la demande du ministre de tutelle – sur tout ce qui concerne de près ou de loin les jeunes belges francophones.

Globalement, le CJEF a pour ambition de favoriser l'expression des jeunes et leur participation dans la prise de décisions les concernant. Le **pluralisme** des opinions et des modes d'engagements des jeunes en CF doit assurer à la fois la **légitimité** et la **représentativité** du Conseil. Nous pouvons résumer ses **attributions en trois grands rôles** :

- rôle d'étude et d'analyse de tous les sujets qui concernent la jeunesse ;
- rôle de soutien d'une politique de la jeunesse ;
- rôle de groupe de pression et de vigilance.

Deux organes composent le CJEF :

D'une part, **l'Assemblée générale plénière** est l'organe souverain qui détermine les grands axes de la réflexion et de l'action du CJEF. Constituée de représentants des diverses Organisations de jeunes, l'Assemblée générale émet les avis officiels du CJEF.

D'autre part, **le Bureau** assure la gestion du CJEF entre deux Assemblées générales.

De plus, **une équipe de permanents** assure le développement des projets et l'administration du CJEF.

Le Conseil de la jeunesse d'expression française dispose également de son antenne internationale, **le Comité pour les Relations internationales de jeunesse**. Il joue en quelque sorte le rôle de « Ministère des Affaires étrangères » du CJEF. Une de ses missions principales est d'être un service aux organisations de jeunesse et à toutes personnes intéressées tant dans notre Communauté qu'à l'étranger, en s'impliquant notamment au sein du Forum Jeunesse de l'Union Européenne.

**Concrètement : le Passeport contre le racisme, les avis sur le Contrat de gestion de la RTBF ou sur le Pacte Associatif, les réflexions sur l'emploi et la formation, ...**

Le deuxième organe permettant à nos jeunes de s'impliquer dans la vie de notre Communauté, est un organe d'apprentissage des rouages de la citoyenneté et du processus démocratique : le **Parlement Jeunesse**, créé en 1997<sup>[1]</sup> sous l'impulsion d'étudiants inspirés par le Parlement des jeunes du Québec. Cette simulation parlementaire, soutenue activement par notre Parlement, permet de **sensibiliser la génération montante au fonctionnement des institutions démocratiques**, dont le Parlement. Ce Parlement Jeunesse est caractérisé par le concept de non-partisanerie, par la liberté de choix dans les thèmes proposés, par la diversité de ses membres. Votes de projets de décret, travail en commissions parlementaires, séances de questions/réponses rythment les journées de nos jeunes parlementaires.

La volonté de composer ce Parlement Jeunesse de jeunes issus de tous les horizons n'est pas aisément concrétisée dans la réalité, malgré les démarches auprès du FOREM/ORBEM, les directions des établissements scolaires et des Hautes Ecoles, ...

Il faut noter que des jeunes issus des Etats liés au Parlement de la Communauté française par des Comités mixtes peuvent être conviés au Parlement Jeunesse. (Québec, Jura, Val d'aoste, Roumanie, Maroc)

L'évocation du mode de fonctionnement du Parlement Jeunesse nous amène à faire le lien avec le **Parlement francophone des Jeunes**, cette organisation internationale qui réunit tous les deux ans, à la veille du Sommet de la Francophonie, une centaine de jeunes délégués par les parlements membres de l'APF.

Les textes adoptés par le Parlement francophone des jeunes sont présentés et déposés officiellement devant les parlementaires membres de l'APF venant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe réunis en séance plénière des sessions de l'APF. Ils sont par la suite présentés au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones.

Ajoutons, l'objectif est essentiel à nos yeux, qu'il appartient au PFJ de susciter voire de renforcer les Parlements jeunesse dans les Etats membres de l'APF !

En Communauté française, comme sans doute dans d'autres Etats, les structures susceptibles de développer, avec les jeunes, l'apprentissage de la citoyenneté et du processus démocratique sont variées. Le risque est qu'elles entrent « en concurrence ». Afin d'optimiser l'implication des jeunes à ce niveau, et c'est un enjeu démocratique majeur, tant au niveau de chaque parlement qu'au niveau international, en l'occurrence la Francophonie, la réflexion nous semble devoir être menée selon les paramètres suivants :

- La nécessaire cohérence dans le temps et le caractère durable des actions (demande réitérée par les jeunes, « éviter les simulacres de démocratie » ... *cf. APF-PFJ Bruxelles, 2005*)
- La nécessité d'assurer la coordination et cette cohérence dans le temps, par exemple grâce à des permanents,
- La nécessité d'assurer un lien continu avec les parlements sans supprimer l'autonomie, gage de créativité et d'une audace indispensable,
- L'indispensable soutien à la création de structures d'apprentissage de la citoyenneté et du processus démocratique dans tous les Etats membres de l'APF (la demande est là)
- L'indispensable capacité d'évaluation des processus et des structures, et la volonté de mettre en œuvre ses résultats.

Au niveau de la Francophonie, c'est peut-être autour de ces paramètres, notamment, qu'il faut aborder des questions telles que la synergie PFJ, CIGEF....

---

#### **Notes:**

[\[1\]](#)

Cf. Contexte DUTROUX, « marche blanche », réveil démocratique et secouement institutionnel